

# COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN

Conseil communautaire du Jeudi 24 septembre 2020 à 19 heures 30

## RELEVÉ DE DECISIONS

Le VINGT-QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT, à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni à la salle « du Narais », de la commune de Saint-Mars-La-Brière, sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ, Président en exercice.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

PIGNÉ André, ASSE-ROTTIER Jocelyne, BOUCHÉ Jean-Marie, DELOUBES Anne-Marie, GUILMAIN Nathalie, MONGELLA Arnaud, PIERRE Allison, GOUPIL Laurent, AUGEREAU Nicolas, ROGER Dominique, HUBERT Jean-Paul, PLANCHON Anne-France, BOUZEAU Brigitte, GODEFROY Vincent, DROUET Dominique, RODAIS Olivier, TRIFAUT Anthony, FLOQUET Franck, DE GALARD Gilles, PRÉ Michel, BARRAIS Vincent, CHATEAU Françoise, CHRISTIANY Damien, SURUT Jackie, BUNEL Pierrette, FROGER Michel, COURTABESSIS Alain, LATIMIER Martial, LEMEUNIER Isabelle, MIGNOT Claude, DUGAST Claudia, TERTRE Charly, LEDRU Stéphane, DUTERTRE Alain, CHAILLOUX Nathalie, LECOMTE Jean-Claude, MATHÉ Céline, ROYER Jean-Michel, BUIN Chantal, LAUDE Jean-Yves, PINTO Christophe.

Excusé(s) ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
OZAN Claudine	LEDRU Stéphane	24/09/2020
PLECIS Philippe	BOUCHÉ Jean-Marie	21/09/2020
MACÉ Mélanie	TRIFAUT Anthony	24/09/2020
LEVASSEUR Christelle	PRÉ Michel	22/09/2020
FROGER André	MONGELLA Arnaud	20/09/2020

Étaient également excusés : PENNETIER Stéphane.

### **Introduction de M. le Président :**

Le CNFPT a accepté de poursuivre sur 1 mois la mission de M. MIRAKOFF, à titre exceptionnel (COVID-19). M. Didier DANTIN prendra prochainement ses fonctions. Je tenais à vous en informer.

### **1- Désignation d'un secrétaire de séance**

L'organe délibérant désigne Monsieur Arnaud MONGELLA secrétaire de séance.

### **2 – Approbation du relevé de décisions du 24 août 2020**

**Adopté à l'unanimité.**

### **3 – Présentation du rapport d'activité 2019 de la DSP RECREA (centre aqualudique SITTELLIA)**

Le contrat d'affermage pour la gestion du centre aqualudique SITTELLIA conclu avec la société RECREA prévoit, dans son article 32, pour permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions financières et techniques du contrat, la production chaque année à la Collectivité avant le 1er juin d'un rapport annuel comprenant un compte-rendu technique, un compte-rendu financier et une analyse de la qualité du service.

Monsieur le Président a invité Mme Chrystelle LURON adjointe au Directeur du centre aquatique SITTELLIA et M. Samuel BERNARD, Directeur du centre aquatique SITTELLIA et directeur des opérations du groupe RECREA à présenter le bilan d'activité 2019 pour la gestion du centre aqualudique SITTELLIA.

**Le conseil communautaire prend acte, selon les termes de l'article L. 1411-3 alinéa 2 du CGCT, du rapport de gestion 2019 de la DSP RECREA (centre aqualudique SITTELLIA).**

#### 4 – Adoption du Règlement de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2020 (SYVALORM)

Point ajourné.

#### 5 – Commissions Intercommunales (L 2121-22 et L 5211-40-1 du CGCT).

Pour mémoire le Conseil communautaire, dans sa délibération du 27 août 2020, a fixé au nombre de 12 les commissions intercommunales.

Le Président rappelle que ces commissions sont convoquées par le président de l'EPCI, qui en est président de droit, dans les huit jours suivant leur constitution (c'est-à-dire, dès que le dernier membre est désigné) ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Il précise également que :

- l'article L 5211-40-1 du CGCT, modifié par la loi Engagement et Proximité du 27/12/2019, prévoit qu'en cas d'empêchement/absence d'un membre son remplacement temporaire (pour une réunion) peut être effectué par un conseiller municipal de sa commune, désigné préalablement par le maire.
- les élus municipaux suppléant le maire (les adjoints) ou ayant reçu délégation (les conseillers délégués) non membres d'une commission (et qui ne sont pas désignés comme remplaçants) peuvent assister aux séances sans participer au vote.
- Il convient de désigner pour chaque commission les élus les composant au scrutin secret.

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de fixer le nombre de membres, hors le Vice-président en charge de leur animation, de toutes les commissions à maximum 23 membres, conseillers municipaux et/ou conseillers communautaires confondus ;
- que les commissions seront animées de droit par le Vice-président ayant en charge la délégation éponyme, portant ainsi de fait le nombre de membres à maximum 24 membres.

Monsieur le Président fait procéder au vote des commissions.

#### 5.1 - 1<sup>ère</sup> commission - Aménagement du territoire, amélioration de l'habitat et stratégie de la mobilité.

Martial LATIMIER, 1er Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire, de l'amélioration de l'habitat et de la stratégie de la mobilité, animera cette commission.

Sont élus membres de cette commission :

Commune	Candidats	Nombre de Votants	Blancs ou nuls	Exprimés	Nombre de voix obtenu	Résultat du vote
ARDENAY-SUR-MÉRIZE	Nathalie BRAGA	46	0	46	46	élu
BOULOIRE	Jean-Marie BOUCHÉ	46	0	46	46	élu
CONNERRÉ	Pierre VILLA	46	0	46	46	élu
COUDRECIEUX	Laurent GOUPIL	46	0	46	46	élu
FATINES	Nicolas AUGEREAU	46	0	46	46	élu
LE-BREIL-SUR-MÉRIZE	Raymond ESNAULT	46	0	46	46	élu
LOMBRON	Ghislaine GRAFFIN	46	0	46	46	élu
MAISONCELLES	Dominique DROUET	46	0	46	46	élu
MONTFORT-LE-GESNOIS	Anthony TRIFAUT	46	0	46	46	élu
NUILLÉ-LE-JALAI	Roland TELLIER	46	0	46	46	élu
SAINT-CÉLERIN	Gilles de GALARD	46	0	46	46	élu
SAINT-CORNEILLE	Michel PRÉ	46	0	46	46	élu
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	Jocelyne TORCHET	46	0	46	46	élu
SAINT-MARS-LA-BRIÈRE	Patrice VERNHETTES	46	0	46	46	élu
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	Michel FROGER	46	0	46	46	élu
SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE	Jean-Luc MOTTAY	46	0	46	46	élu
SILLÉ-LE-PHILIPPE	Michel HY	46	0	46	46	élu
SOULITRÉ	Stéphane LEDRU	46	0	46	46	élu
SURFONDS	Alain DUTERTRE	46	0	46	46	élu
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	Laurent PETIT	46	0	46	46	élu
TORCÉ-EN-VALLÉE	Jean-Michel ROYER	46	0	46	46	élu
TRESSON	Chantal BUIN	46	0	46	46	élu
VOLNAY	Jean-Yves LAUDE	46	0	46	46	élu

5.2 – 2<sup>ème</sup> commission - Finances, prospective et stratégie territoriale.

M. Damien CHRISTIANY, 2<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des Finances, de la prospective et stratégie territoriale, animera cette commission.

Sont élus membres de cette commission :

Commune	Candidats	Nombre de Votants	Blancs ou nuls	Exprimés	Nombre de voix obtenu	Résultat du vote
ARDENAY-SUR-MÉRIZE	Christian ROULAUD	46	0	46	46	élu
BOULOIRE	Jean-Marie BOUCHÉ	46	0	46	46	élu
CONNERRÉ	Arnaud MONGELLA	46	0	46	46	élu
COUDRECIEUX	Laurent GOUPIL	46	0	46	46	élu
FATINES	Nicolas AUGEREAU	46	0	46	46	élu
LE-BREIL-SUR-MÉRIZE	Jean-Paul HUBERT	46	0	46	46	élu
LOMBRON	Thierry LEFEUVRE	46	0	46	46	élu
MAISONCELLES	Sonia QUENTIN	46	0	46	46	élu
MONTFORT-LE-GESNOIS	Anthony TRIFAUT	46	0	46	46	élu
NUILLÉ-LE-JALAI	Claudine OZAN	46	0	46	46	élu
SAINT-CÉLERIN	Pierre TARANNE	46	0	46	46	élu
SAINT-CORNEILLE	Christelle LEVASSEUR	46	0	46	46	élu
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	Vincent BARRAIS	46	0	46	46	élu
SAINT-MARS-LA-BRIÈRE	Virginie CHRISTIANY	46	0	46	46	élu
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	Pierrette BUNEL	46	0	46	46	élu
SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE	Flore DUBOIS	46	0	46	46	élu
SILLÉ-LE-PHILIPPE	Liliane MECHE	46	0	46	46	élu
SOULITRÉ	Denis CLEMENT	46	0	46	46	élu
SURFONDS	Xavier CHAMPION	46	0	46	46	élu
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	Nathalie CHAILLOUX	46	0	46	46	élu
TORCÉ-EN-VALLÉE	Céline MATHÉ	46	0	46	46	élu
TRESSON	Marc TRÉCUL	46	0	46	46	élu
VOLNAY	Christophe PINTO	46	0	46	46	élu

5.3 – 3<sup>ème</sup> commission - Politiques contractuelles, stratégie de la commande publique.

M. Jean-Marie BOUCHÉ, 3<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des Politiques contractuelles, de la stratégie de la commande publique, animera cette commission.

Sont élus membres de cette commission :

Commune	Candidats	Nombre de Votants	Blancs ou nuls	Exprimés	Nombre de voix obtenu	Résultat du vote
BOULOIRE	Olivier DOUYERE	46	0	46	46	élu
CONNERRÉ	David CRUCHET	46	0	46	46	élu
LOMBRON	Brigitte BOUZEAU	46	0	46	46	élu
MAISONCELLES	Sonia QUENTIN	46	0	46	46	élu
MONTFORT-LE-GESNOIS	Anthony TRIFAUT	46	0	46	46	élu
SAINT-MARS-LA-BRIÈRE	Patrice VERNHETTES	46	0	46	46	élu
SOULITRÉ	Stéphane LEDRU	46	0	46	46	élu

5.4 – 4<sup>ème</sup> commission - Petite-enfance, Enfance et jeunesse.

Mme Anne-France PLANCHON, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge de la Petite-enfance, Enfance et jeunesse, animera cette commission.

Sont élus membres de cette commission :

Commune	Candidats	Nombre de Votants	Blancs ou nuls	Exprimés	Nombre de voix obtenu	Résultat du vote
ARDENAY-SUR-MÉRIZE	Jacqueline SIEGWALD	46	0	46	46	élu
BOULOIRE	Stéphanie DUFOUR-BRAY	46	0	46	46	élu
CONNERRÉ	Olivier HEMMONET	46	0	46	46	élu
COUDRECIEUX	Florence PILET	46	0	46	46	élu
FATINES	Anne-Gaëlle GENDRE	46	0	46	46	élu
LE-BREIL-SUR-MÉRIZE	Christophe PARMENTIER	46	0	46	46	élu
LOMBRON	Vincent GODEFROY	46	0	46	46	élu
MONTFORT-LE-GESNOIS	Mélanie MACE	46	0	46	46	élu
NUILLÉ-LE-JALAIS	Valérie BRUNEAU	46	0	46	46	élu
SAINT-CÉLERIN	Valérie GOURDIN	46	0	46	46	élu
SAINT-CORNEILLE	Malika PLANCHE	46	0	46	46	élu
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	Jean François LE BIHAN	46	0	46	46	élu
SAINT-MARS-LA-BRIÈRE	Catherine GADEMER	46	0	46	46	élu
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	Sonia CLEMENT-GRINIER	46	0	46	46	élu
SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE	Boris DURAND	46	0	46	46	élu
SILLÉ-LE-PHILIPPE	Hervé TARRADE	46	0	46	46	élu
SOULITRÉ	Mélanie RAPICAULT	46	0	46	46	élu
SURFONDS	Aline HERRAULT	46	0	46	46	élu
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	Agathe MARAIS	46	0	46	46	élu
TORCÉ-EN-VALLÉE	Denis DEBELLE	46	0	46	46	élu
TRESSON	Justine GARDES	46	0	46	46	élu
VOLNAY	Céline BREAU	46	0	46	46	élu

5.5 – 5<sup>ème</sup> commission - Vie culturelle communautaire.

M. Arnaud MONGELLA, 5<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de la Vie culturelle communautaire, animera cette commission.

Sont élus membres de cette commission :

Commune	Candidats	Nombre de Votants	Blancs ou nuls	Exprimés	Nombre de voix obtenu	Résultat du vote
ARDENAY-SUR-MÉRIZE	Christian ROULEAU	46	0	46	46	élu
BOULOIRE	Jocelyne ASSE-ROTTIER	46	0	46	46	élu
CONNERRÉ	Nathalie GUILMAIN	46	0	46	46	élu
FATINES	Dominique ROGER	46	0	46	46	élu
LE-BREIL-SUR-MÉRIZE	Didier JUGE	46	0	46	46	élu
SAINT-CÉLERIN	Gilles de GALARD	46	0	46	46	élu
SAINT-MARS-LA-BRIÈRE	Roselyne JALIER	46	0	46	46	élu
SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE	Stéphanie LECUREUR	46	0	46	46	élu
SILLÉ-LE-PHILIPPE	Claudia DUGAST	46	0	46	46	élu
SURFONDS	Harold GARNIER	46	0	46	46	élu
TRESSON	Marine CARTIER	46	0	46	46	élu
VOLNAY	Joël GILLES	46	0	46	46	élu

5.6 – 6<sup>ème</sup> commission - Service à la population et équipements de proximité.

Mme Claudia DUGAST, 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge du Service à la population et équipements de proximité, animera cette commission.

Sont élus membres de cette commission :

Commune	Candidats	Nombre de Votants	Blancs ou nuls	Exprimés	Nombre de voix obtenu	Résultat du vote
CONNERRÉ	Lise GARNIER	46	0	46	46	élu
COUDRECIEUX	Tony FOULON	46	0	46	46	élu
LE-BREIL-SUR-MÉRIZE	Céline POITOU	46	0	46	46	élu
LOMBRON	Vincent GODEFROY	46	0	46	46	élu
MONTFORT-LE-GESNOIS	Anthony TRIFAUT	46	0	46	46	élu
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	Patricia RAIMBAULT	46	0	46	46	élu
SAINT-MARS-LA-BRIÈRE	Jean-Claude RIBOT	46	0	46	46	élu
SOULITRÉ	Adeline PICHARD	46	0	46	46	élu
TRESSON	Chantal BUIN	46	0	46	46	élu

### 5.7 – 7<sup>ème</sup> commission - Développement économique et touristique.

M. Olivier RODAIS, 7<sup>ème</sup> Vice-Président en charge du Développement économique et touristique, animera cette commission.

**Sont élus membres de cette commission :**

Commune	Candidats	Nombre de Votants	Blancs ou nuls	Exprimés	Nombre de voix obtenu	Résultat du vote
CONNERRÉ	Nicole AUGER	46	0	46	46	élu
LOMBRON	Thierry LEFEUVRE	46	0	46	46	élu
MAISONCELLES	Arnaud LEOTY	46	0	46	46	élu
SAINT-MARS-LA-BRIÈRE	Damien CHRISTIANY	46	0	46	46	élu
SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE	Martial LATIMIER	46	0	46	46	élu
TRESSON	Matthieu DOOSE	46	0	46	46	élu
VOLNAY	Christophe PINTO	46	0	46	46	élu

### 5.8 – 8<sup>ème</sup> commission - Mutualisation et relation avec les communes membres de l'EPCI.

Mme Brigitte BOUZEAU, 8<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge de la Mutualisation et relation avec les communes membres de l'EPCI, animera cette commission.

**Sont élus membres de cette commission :**

Commune	Candidats	Nombre de Votants	Blancs ou nuls	Exprimés	Nombre de voix obtenu	Résultat du vote
CONNERRÉ	Dominique CHARPENTIER	46	0	46	46	élu
COUDRECIEUX	Laurent GOUPIL	46	0	46	46	élu
LE-BREIL-SUR-MÉRIZE	Tania MOISE	46	0	46	46	élu
LOMBRON	Ghislaine GRAFFIN	46	0	46	46	élu
MAISONCELLES	Sébastien MORTIER	46	0	46	46	élu
NUILLÉ-LE-JALAIS	Claudine OZAN	46	0	46	46	élu
SAINT-CÉLERIN	Franck FLOQUET	46	0	46	46	élu
SAINT-CORNEILLE	Henri LERMENIER	46	0	46	46	élu
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	Vincent BARRAIS	46	0	46	46	élu
SAINT-MARS-LA-BRIÈRE	Gérard CHAUVIN	46	0	46	46	élu
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAGNES	Bruno COURANT	46	0	46	46	élu
SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE	Claude MIGNOT	46	0	46	46	élu
SILLÉ-LE-PHILIPPE	Marie-Noëlle DUJARDIN	46	0	46	46	élu
SOULITRÉ	Denis CLEMENT	46	0	46	46	élu
SURFONDS	Emmanuelle MALLET	46	0	46	46	élu
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	Jean Claude LECOMTE	46	0	46	46	élu
TORCÉ-EN-VALLÉE	Jean-Michel ROYER	46	0	46	46	élu
TRESSON	Marc TRÉCUL	46	0	46	46	élu
VOLNAY	Christophe PINTO	46	0	46	46	élu

### 5.9 – 9<sup>ème</sup> commission – Nouvelles Technologies de l'Information et des Communications.

M. Stéphane LEDRU, 9<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des Nouvelles Technologies de l'Information et des Communications, animera cette commission.

**Sont élus membres de cette commission :**

Commune	Candidats	Nombre de Votants	Blancs ou nuls	Exprimés	Nombre de voix obtenu	Résultat du vote
BOULOIRE	Jean-Marie BOUCHÉ	46	0	46	46	élu
CONNERRÉ	Daniel THOMELIN	46	0	46	46	élu
LE-BREIL-SUR-MÉRIZE	Denis DESCHOOLMEESTER	46	0	46	46	élu
LOMBRON	Michel MENAGER	46	0	46	46	élu
MAISONCELLES	Dominique DROUET	46	0	46	46	élu
MONTFORT-LE-GESNOIS	Gaëtan RENAULT	46	0	46	46	élu
SAINT-MARS-LA-BRIÈRE	Virginie CHRISTIANY	46	0	46	46	élu
SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE	Sophie BOUGLER	46	0	46	46	élu
SILLÉ-LE-PHILIPPE	Romuald MICK	46	0	46	46	élu
VOLNAY	Frédéric FAUQUE	46	0	46	46	élu

5.10 – 10<sup>ème</sup> commission – Travaux.

M. Michel PRÉ, 10<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des Travaux, animera cette commission.

Sont élus membres de cette commission :

Commune	Candidats	Nombre de Votants	Blancs ou nuls	Exprimés	Nombre de voix obtenu	Résultat du vote
ARDENAY-SUR-MÉRIZE	Nathalie BRAGA	46	0	46	46	élu
CONNERRÉ	Stéphane FOURNIER	46	0	46	46	élu
COUDRECIEUX	Tony FOULON	46	0	46	46	élu
FATINES	Jean Luc MOTTIER	46	0	46	46	élu
LE-BREIL-SUR-MÉRIZE	Jean-Claude MARAIS	46	0	46	46	élu
LOMBRON	Francis PISSOT	46	0	46	46	élu
MAISONCELLES	Patrick BREBION	46	0	46	46	élu
MONTFORT-LE-GESNOIS	Christian MAUCOURT	46	0	46	46	élu
NUILLÉ-LE-JALAI	Roland TELLIER	46	0	46	46	élu
SAINT-CÉLERIN	Franck FLOQUET	46	0	46	46	élu
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	Jocelyne TORCHET	46	0	46	46	élu
SAINT-MARS-LA-BRIÈRE	Gérard CHAUVIN	46	0	46	46	élu
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	Michel FROGER	46	0	46	46	élu
SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE	Guillaume LECROC	46	0	46	46	élu
SILLÉ-LE-PHILIPPE	Vincent LABBETOUL	46	0	46	46	élu
SOULITRÉ	Stéphane LEDRU	46	0	46	46	élu
SURFONDS	Alain DUTERTRE	46	0	46	46	élu
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	Jean Claude LECOMTE	46	0	46	46	élu
TORCÉ-EN-VALLÉE	Laurent GUILLET	46	0	46	46	élu
TRESSON	Michel BLOT	46	0	46	46	élu
VOLNAY	Jean-Yves LAUDE	46	0	46	46	élu

5.11 – 11<sup>ème</sup> commission – Information et communication.

M. Christophe PINTO, 11<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de l'Information et communication, animera cette commission.

Sont élus membres de cette commission :

Commune	Candidats	Nombre de Votants	Blancs ou nuls	Exprimés	Nombre de voix obtenu	Résultat du vote
CONNERRÉ	Allison PIERRE	46	0	46	46	élu
LOMBRON	Josette TREMIER	46	0	46	46	élu
MONTFORT-LE-GESNOIS	Olivier RODAIS	46	0	46	46	élu
SAINT-CORNEILLE	Martine EVRAD	46	0	46	46	élu
SAINT-MARS-LA-BRIÈRE	Catherine GADEMER	46	0	46	46	élu
SURFONDS	Cyril SÉCHET	46	0	46	46	élu

5.12 – 12<sup>ème</sup> commission – Environnement et développement durable.

M. Alain COURTABESSIS, 12<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de l'Environnement et développement durable, animera cette commission.

Sont élus membres de cette commission :

Commune	Candidats	Nombre de Votants	Blancs ou nuls	Exprimés	Nombre de voix obtenu	Résultat du vote
CONNERRÉ	André FROGER	46	0	46	46	élu
COUDRECIEUX	Tony FOULON	46	0	46	46	élu
FATINES	Dominique ROGER	46	0	46	46	élu
LE-BREIL-SUR-MÉRIZE	Emmanuel CISSE	46	0	46	46	élu
MAISONCELLES	Sébastien MORTIER	46	0	46	46	élu
MONTFORT-LE-GESNOIS	Anthony TRIFAUT	46	0	46	46	élu
SAINT-CÉLERIN	Gilles de GALARD	46	0	46	46	élu
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	Patricia RAIMBAULT	46	0	46	46	élu
SAINT-MARS-LA-BRIÈRE	Virginie CHRISTIANY	46	0	46	46	élu
SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE	Sandrine DOBER	46	0	46	46	élu
SILLÉ-LE-PHILIPPE	Charly TERTRE	46	0	46	46	élu
SURFONDS	Alain DUTERTRE	46	0	46	46	élu
TORCÉ-EN-VALLÉE	Pascaline LEGENDRE	46	0	46	46	élu
TRESSON	Chantal BUIIN	46	0	46	46	élu
VOLNAY	Jean-Yves LAUDE	46	0	46	46	élu

## **6 - Cession de Bois Doublé :**

Pour mémoire, ce site d'exception inexploité par la Communauté de communes, est composé de 15 parcelles avec Manoir, dépendances, serre, jardin et parc sur une superficie totale de 21ha 8368.

Monsieur le Président rappelle que conseil communautaire du 20 septembre 2018 a étudié le devenir de ce site, y compris la perspective de la cession du Domaine, et notamment la proposition de Monsieur Didier Lochet, demeurant à Tuffé. Très attaché à la valorisation du patrimoine et à l'expression culturelle, Monsieur Didier Lochet s'est alors engagé à :

- réserver ponctuellement les salles du rez-de-chaussée à des expositions artistiques,
- maintenir les apéros-concerts,
- ouvrir le parc à des manifestations locales dans le respect des lieux (ex : journée du patrimoine),
- créer une salle de réception festive pour séminaires et mariages,
- transformer une partie des communs en gîtes familiaux,
- engager une réflexion pour sauvegarder la serre.

Monsieur le Président souligne que le service du Domaine a déterminé le 29 juin 2017 la valeur du domaine à 540 000 €, avec une marge d'appréciation de 15% compte-tenu de la spécificité du dossier, sous réserve d'actualisation ; que compte-tenu de ces éléments, le Conseil communautaire a acté le principe de la vente du Domaine de Bois Doublé, situé à Saint-Célerin, parcelles cadastrées section A numéros 259, 495, 497, 498, 499, 500, 509, 512,666, 668, 670, 831, 833, 861 et 862 d'une contenance totale de 21 ha 8368 , exclue la parcelle cadastrée A numéro 508 a été afin de conserver le chemin de randonnée existant.

A la suite, Le Conseil communautaire du 7 février 2019 a décidé de céder à M. Lochet le domaine de Bois Doublé pour un montant de 550 000€, et préciser que l'acquéreur en règlera en sus les frais de notaire auprès de l'étude Notariale Lecomte et Chérubin de Connerré.

Monsieur le Président rappelle enfin que le Conseil communautaire du 7 février 2019 a décidé à cet effet d'autoriser le Président à signer tout acte relatif à cette vente ainsi que tout document s'y rapportant.

Le service du Domaine ayant déterminé le 11 mars 2019 la valeur du domaine à 540 000 €, avec une marge d'appréciation de 10%, monsieur le Président précise que le Conseil communautaire du 6 février 2020 au vu des exigences de la DRAC sur la restauration du château appelant le porteur de projet à revoir l'enveloppe financière du projet de consentir cette vente à Monsieur Didier Lochet, demeurant à Tuffé, pour un montant de 530 000€, et d'autoriser Jean-Marie Bouché, 1<sup>er</sup> Vice-Président, à signer tout document relatif à cette vente y compris l'acte de vente.

En raison notamment de la crise sanitaire, le projet de M. LOCHET a rencontré des difficultés et retard de concrétisation. Pour autant M. LOCHET souhaite conclure dans les termes prévus par les décisions antérieures l'achat du site.

De fait la fin des mandats exécutifs, suite au renouvellement général des assemblées délibérantes, nécessite de la part du Conseil communautaire d'en délibérer à nouveau.

### **Après débats le conseil communautaire :**

- décide de la cession à hauteur de 530 000€ à M. LOCHET du domaine de Bois Doublé ;
- donne délégation au Président à signer tout acte relatif à cette vente ainsi que tout document s'y rapportant, en y apportant toutes précisions nécessaires relatives au respect du patrimoine et à la conservation architecturale du site dans la mise en œuvre du projet ayant conduit à la vente ;
- donne délégation au Président à signer toute convention d'animation du site et de mise à disposition au profit de la Communauté de communes (vendredi de Bois-Doublé, expositions, apéros-concerts etc.) ainsi que tout document s'y rapportant.

## **7 - Demande de dérogation au repos dominical – SAS VERRON à THORIGNE-SUR-DUE**

Monsieur le Président rappelle que le code du travail pose le principe général du repos dominical des salariés. Il rappelle cependant qu'en application de l'article L 3132-20, le Préfet peut accorder à titre individuel et temporaire une dérogation aux établissements qui peuvent établir que le repos simultané de tout le personnel serait préjudiciable au public ou compromettrait le fonctionnement normal de l'établissement.

Monsieur le Président souligne que vu la demande de dérogation au repos dominical pour la période du 05 octobre 2020 au 8 novembre 2020 pour quatre salariés de l'entreprise SAS VERRON de Thorigné sur Dué et un intérimaire, pour la période de pointe de la récolte de denrées alimentaires à destination humaine ou animale, et l'accord écrit des salariés, le conseil communautaire doit se prononcer sur cette demande de dérogation au repos dominical pour la période du 05 octobre 2020 au 8 novembre 2020.

**Adopté à l'unanimité.**

## 8 – FPIC 2020.

Monsieur le Président précise que M. Damien CHRISTIANY, Vice-président délégué en charge des Finances, de la prospective et stratégie territoriale présente ce dossier.

Monsieur Damien CHRISTIANY rappelle que conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011 (article 125 de la loi de finances initiale pour 2011), l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Il rappelle que ce mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Monsieur Damien CHRISTIANY précise que par courrier en date du 24 juillet 2020, M. le Préfet de la Sarthe nous a adressé un état présentant le détail de la répartition dite « de droit commun » du prélèvement et/ou du reversement entre la Communauté de communes et ses communes membres, établie selon les dispositions des articles L. 2336-3 et L. 2336-5 du CGCT, et que par dérogation, l'organe délibérant peut procéder à une répartition alternative du prélèvement et/ou reversement dans le délai de deux mois à compter de cette information, soit jusqu'au 24 septembre 2020.

Pour mémoire, de 2017 à 2019, la répartition entre la Communauté de commune et les communes, en application du coefficient d'intégration fiscale (CIF) a mis en jeu les enveloppes suivantes :

	rappel 2017 REPARTITION DEROGATOIRE DECIDEE	rappel 2018 REPARTITION DROIT COMMUN	rappel 2019 REPARTITION DROIT COMMUN	2020 PROPOSITION DROIT COMMUN
EPCI	300 000,00 €	313 861,00 €	259 797,00 €	257 573,00 €
COMMUNES	554 988,00 €	541 925,00 €	594 499,00 €	642 968,00 €
<b>SOLDE FPIC ENSEMBLE INTERCOMMUNAL</b>	<b>854 988,00 €</b>	<b>855 786,00 €</b>	<b>854 296,00 €</b>	<b>900 541,00 €</b>
<i>CIF</i>	<i>0,270972</i>	<i>0,366753</i>	<i>0,304108</i>	<i>0,286021</i>

S'agissant de la répartition de la part communale, sur la base de la répartition de droit commun en application des critères de la DGFIP (direction générale des finances publiques), l'évolution de la répartition entre l'année 2019 et 2020 est la suivante :

Nom Communes	Reversement droit commun 2019	Reversement droit commun 2020
ARDENAY SUR MERIZE	- €	- €
BOULOIRE	32 493,00 €	35 449,00 €
LE BREIL SUR MERIZE	39 116,00 €	41 851,00 €
CONNERRE	38 255,00 €	41 697,00 €
COUDRECIEUX	14 131,00 €	15 233,00 €
FATINES	19 611,00 €	21 265,00 €
LOMBRON	40 767,00 €	43 073,00 €
MAISONCELLES	3 687,00 €	4 042,00 €
NUILLE LE JALAI	14 184,00 €	16 154,00 €
MONTFORT LE GESNOIS	58 135,00 €	62 756,00 €
SAINT CELERIN	25 364,00 €	28 115,00 €
SAINT CORNEILLE	33 553,00 €	36 535,00 €
SAINT MARS DE LOCQUENAY	13 815,00 €	15 144,00 €
SAINT MARS LA BRIERE	33 213,00 €	36 198,00 €
SAINT MICHEL DE CHAVAINES	16 899,00 €	18 207,00 €
SAVIGNE L'EVEQUE	62 040,00 €	66 287,00 €
SILLE LE PHILIPPE	26 459,00 €	28 253,00 €
SOULITRE	10 379,00 €	11 144,00 €
SURFONDS	9 295,00 €	10 123,00 €
THORIGNE SUR DUE	32 632,00 €	35 312,00 €
TORCE EN VALLEE	37 663,00 €	40 220,00 €
TRESSON	9 831,00 €	10 976,00 €
VOLNAY	22 977,00 €	24 934,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>594 499,00 €</b>	<b>642 968,00 €</b>

Sur une éventuelle dérogation au droit commun, aux modalités complexes de mises en œuvre, Monsieur Damien CHRISTIANY précise que les travaux de la commission relative aux *Finances, prospective et stratégie territoriale* permettront à terme de poser

les bases techniques préalables en matière de péréquation financière au sein du bloc intercommunal une fois les éléments fiscaux, budgétaires et financiers évalués et partagés.

Monsieur Damien CHRISTIANY précise par ailleurs qu'à ce jour, compte tenu des délais qu'un tel travail d'analyse nécessite il n'apparaît pas opportun de déroger au droit commun.

Monsieur Damien CHRISTIANY précise qu'il est demandé à l'organe délibérant d'adopter la répartition de droit commun pour l'exercice 2020.

**Adopté à l'unanimité.**

### **9 – Mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols d'Ardenay-sur-Mérize.**

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 22 novembre 2019, la Commission permanente du Conseil Départemental de la Sarthe a approuvé le projet de réalisation d'aménagements de sécurité sur la RD 357 entre Le Mans/Saint Calais et sollicité l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur les demandes de déclaration d'utilité publique de l'opération emportant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols d'Ardenay-sur-Mérize.

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) d'Ardenay-sur-Mérize a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 18 mai 1998. Il a depuis fait l'objet d'une modification approuvée en 2007 et de deux révisions simplifiées approuvées respectivement en 2007 et 2009. Les travaux d'aménagement envisagés sur la RD 357 ne portent pas atteinte à son économie générale, néanmoins, les dispositions du POS en vigueur, ne permettent pas la mise en œuvre du projet.

Monsieur le Président précise que le foncier nécessaire à la réalisation de l'opération n'étant pas maîtrisé en totalité par la collectivité, il a été décidé d'engager une procédure visant à obtenir une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) qui permettrait, en tant que de besoin, de recourir à l'expropriation. L'évolution du POS d'Ardenay-sur-Mérize intervient dans le cadre de la procédure de DUP, cette dernière emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme, en application des dispositions des articles L. 121-4 et L. 121-5 du code de l'expropriation et L. 153-54 du code de l'urbanisme.

Monsieur le Président précise enfin que :

- la mise en compatibilité du POS doit permettre la réalisation du créneau de dépassement à l'approche du giratoire du lieu-dit de Saint-Etienne du Narais ;
- les enquêtes publiques préalables à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagements de sécurité sur la RD357 entre Le Mans et Saint-Calais, emportant mise en compatibilité du POS d'Ardenay-sur-Mérize et à la cessibilité des immeubles nécessaires à la réalisation de l'opération, se sont déroulées du 6 juillet 2020 au 6 août 2020 ;
- conformément aux dispositions des articles L. 153-57 et R. 153-14 du code de l'urbanisme, le dossier de mise en compatibilité du POS d'Ardenay-sur-Mérize, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont joints en annexe.

Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir adopter le dossier de mise en compatibilité du POS d'Ardenay-sur-Mérize.

**Adopté à l'unanimité.**

### **10 – Mission locale Sarthe Nord**

Monsieur le Président rappelle que la Mission Locale Sarthe Nord est un espace d'intervention au service des jeunes.

Monsieur le Président souligne qu'une équipe d'une trentaine de professionnels réalise un accompagnement global de chaque jeune accueilli. Le suivi est personnalisé : selon sa formation, ses besoins, ses atouts et ses difficultés, les réponses sont individualisées pour définir des objectifs professionnels et les étapes de leur réalisation.

Dans le Nord de la Sarthe, près de 2500 jeunes bénéficient des services de la Mission Locale dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle.

La Mission Locale Sarthe Nord a un ancrage territorial fort et travaille en concertation avec de nombreux partenaires pour construire des solutions adaptées aux besoins des jeunes et du territoire : collectivités locales, entreprises, services de l'Etat, Pôle Emploi, organismes de formation, services sociaux et Education Nationale.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes du Gesnois-Bilurien est adhérente à la mission locale Sarthe Nord, et qu'elle est y représentée par deux Conseillers communautaires, membres titulaires au conseil d'administration et deux suppléants.

Monsieur le Président fait appel des candidatures.

Mme Chantal BUIN et M. Olivier RODAIS sont candidats en tant que représentants titulaires.

Mme PLANCHON et M. PIGNÉ sont candidats en tant que représentants suppléants.

Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir désigner pour représenter la Communauté de communes auprès de la Mission locale Sarthe Nord Mme Chantal BUIN et M. Olivier RODAIS en tant que représentants titulaires et Mme PLANCHON et M. PIGNÉ en tant que représentants suppléants.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **11- Demande de subvention à la CAF**

Monsieur le Président précise que Madame Anne-France PLANCHON, Vice-Présidente en charge de la Petite-enfance, Enfance et jeunesse, présente ce dossier.

Madame Anne-France PLANCHON rappelle qu'afin d'accompagner la Communauté de communes suite à la crise du covid19 et ses conséquences (achat de matériel de protection) et dans des achats de matériel pédagogique et informatique, la CAF nous propose des aides ciblées. (Pièces jointes au dossier)

Madame Anne-France PLANCHON demande à l'assemblée délibérante l'autorisation d'engager des demandes de subvention auprès de la CAF de la Sarthe comme suit :

- demande d'une subvention d'investissement de 20% de 6190€ pour l'achat de matériel pédagogique et informatique
- demande d'une subvention de fonctionnement de 20% de 9350€ pour l'achat de matériel de protection COVID

**Adopté à l'unanimité ; l'assemblée délibérante autorise M. Le Président à signer ces dossiers de demande de subvention.**

#### **12- Ressources humaines.**

##### **Ecole de musique.**

Monsieur le Président présente le besoin de création d'un poste de dumiste à raison de 15h hebdomadaires à compter du 1er octobre 2020, sur le grade d'AEA Principal 1ere classe. Il s'agit d'ajuster les besoins suite à la rentrée de l'école de musique et d'avoir un enseignant diplômé qui interviendrait 10 heures comme dumiste, 1h pour la chorale jeunes, et 4 heures en formation musicale et chant.

Cette modification ne crée pas de nouvelles heures pour l'école de musique. En effet, suite à l'avis du Comité Technique, les postes suivants pourront être supprimés par le conseil communautaire :

- Dumiste 10h,
- Piano 3h,
- Formation musicale 3h,
- Technique vocale, 1h.

Monsieur le Président précise que cette création de poste est donc régulièrement inscrite au budget de la collectivité et demande de bien vouloir en délibérer et l'autoriser à procéder à la création du poste concerné.

**Adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Président rappelle qu'au vu de la jurisprudence (CAA Versailles, 15 janvier 2018) qui considère que la création et/ou la modification d'emplois est étroitement liée à la compétence du vote du budget et ne peut donc pas faire l'objet d'une délégation au bureau ni aux autorités exécutives d'un EPCI, au vu des dispositions de l'article L 5211-10 — 1° du CGCT, il convient de donner pouvoir au Président pour agir et délégation de signature en la circonstance.

Monsieur le Président rappelle que par sa décision prise le 27 aout 2020 (suite aux observations du contrôle de légalité) le Conseil communautaire a limité sa décision de déléguer au président certaines de ses attributions, en supprimant celles relatives aux remplacement et besoins occasionnels.

##### **Enfance, Jeunesse, Petite enfance.**

Monsieur le Président explique qu'à ce jour 4 situations sont de nature à mettre le service en difficulté et nécessiterait un remplacement :

- 1 adjoint d'animation territoriale en arrêt jusqu'au 15/11/2020 et dont la situation pourrait se prolonger.
- 1 adjoint d'animation territoriale, actuellement en arrêt et qui ferait ensuite valoir un congé maternité à compter du 14/10/2020 jusqu'au 02/02/2020.

- 1 agent social qui serait susceptible de bénéficier d'un congé maternité début janvier 2021, et dont la spécificité du poste nécessite d'anticiper l'absence.
- 1 adjoint d'animation territoriale, en arrêt du 19/10/2020 au 7/11/2020, possiblement étendu à la suite.

### Administration générale.

Concernant l'administration générale, monsieur le Président explique qu'un agent d'encadrement, du cadre d'emploi de rédacteur territorial, au sein de l'administration générale de la collectivité est en arrêt depuis le début du mois de septembre et ce jusqu'au 02 octobre.

Il précise que cette situation perturbe le fonctionnement du service à forte technicité, et pourrait mettre en difficulté la Communauté de communes en cas de persistance.

Vu les crédits budgétaires inscrits au budget de la collectivité au chapitre 012, monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à procéder au remplacement de ces cinq agents pour une durée temporaire.

**Adopté à l'unanimité.**

### 13- Attribution du marché de travaux « Réhabilitation d'un bâtiment scolaire en école de musique » à Bouloire

Monsieur le Président précise que Monsieur Jean-Marie BOUCHÉ, Vice-Président en charge des Politiques contractuelles, de la stratégie de la commande publique, présente ce dossier.

M. Jean-Marie BOUCHÉ rappelle que le projet de travaux « Réhabilitation d'un bâtiment scolaire en école de musique » est présenté dans les documents annexés. Il précise que les élus de la communauté de communes référents en termes de commande publique se sont réunis le 22 septembre 2020.

Monsieur Jean-Marie BOUCHÉ rappelle qu'il est demandé à l'organe délibérant d'attribuer les 8 lots, étant précisé que le lot BARDAGE - COUVERTURE suivant n'ayant reçu aucune offre fait l'objet d'une nouvelle consultation.

Monsieur Jean-Marie BOUCHÉ propose à l'assemblée délibérante d'adopter l'attribution des lots, inclus les options, comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Entreprise attributaire</i>	<i>Montant HT du lot</i>
1	VRD - GROS ŒUVRE	EURL La Mancelle de Bâtiment et de Travaux Publics (LMBTP) – 72450 Montfort-le-Gesnois	139 485,18 €
3	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE	SARL SPBM - 72610 ARCONNAY	59 900,00 €
4	PLATRIERIE - FAUX PLAFOND	PCI DECOR – 72000 Le Mans	81 337,26 €
5	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	SAS CHANOINE – 72190 Saint-Pavace	31 177,65 €
6	PEINTURE	SARL MDP GOMBOURG – 72450 Montfort-le-Gesnois	62 781,78 €
7	REVETEMENTS DE SOLS	Carrelages Monçeaux Drouet – 72700 ROUILLON	34 300,00 €
8	PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION	SA SCOP SECOP – 72560 CHANGÉ	66 969,46 €
9	ELECTRICITE COURANT FORT COURANT FAIBLE	R-ELEC 72 – 72560 CHANGÉ	57 225,85 €

**Adopté à la majorité (46 votants dont 5 pouvoirs exprimés, 2 abstentions, 0 contre, 44 pour).**

### 14 – Adhésion au dispositif TEN : Territoire Engagé pour la Nature

Monsieur le Président précise que monsieur Martial LATIMIER, Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire, de l'amélioration de l'habitat et de la stratégie de la mobilité, présente ce dossier.

Monsieur Martial LATIMIER rappelle que le dispositif national « Territoires engagés pour la nature » et le Contrat Nature 2050 portés par la Région Pays de la Loire ont pour objectifs d'identifier, valoriser et diffuser à la fois les projets et les bonnes pratiques des collectivités et leurs partenaires territoriaux en faveur de la biodiversité et de la nature.

Il précise que ces dispositifs font partie intégrante de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) 2018-2023 des Pays de la Loire et mobilisent les collectivités volontaires dans des projets transversaux de territoire en faveur de la biodiversité.

Monsieur Martial LATIMIER souligne que le Pays du Mans acteur de la trame verte et bleue notamment avec le portage du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), s'est proposé, par le biais de sa candidature au dispositif régional « Territoires Engagés pour la Nature », d'être chef de file pour ses 68 communes et cinq collectivités membres (Le Mans Métropole, Gesnois Bilurien, Maine Cœur de Sarthe, Orée de Bercé Belinois et Sud-Est du Pays Manceau) et ses partenaires locaux.

La candidature du Pays du Mans, comprenant notamment des actions portées par la communauté de communes Le Gesnois Bilurien, a été retenue par les membres du Collectif Régional Biodiversité pour agir de manière cohérente en faveur de la biodiversité.

Monsieur Martial LATIMIER souligne qu'un Contrat Nature 2050 sera donc conclu entre la Région Pays de la Loire et le Pays du Mans, sur la base du projet territorial décliné en programme d'actions (49 actions pour un investissement global estimé à 1 251 033 € HT) prévu sur 3 ans (2021 à 2023). Chaque action est soumise à un comité de financeurs qui propose d'allouer ou non des financements pour sa réalisation. A charge des élus de décider ensuite, avec ou sans financement, la mise en œuvre de ces actions.

Monsieur Martial LATIMIER conclut que les actions en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité concernant la communauté de communes du Gesnois Bilurien concernant le Plan de restauration des milieux de l'ENS de la Belle Inutile (2020-2022), entre autres objets.

Aussi, Monsieur Martial LATIMIER demande à l'assemblée délibérante :

- de valider les actions « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) portées par la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien ;
- d'autoriser le Président à déposer autant que de besoin une demande de subvention auprès du Pays du Mans au titre du contrat nature 2050 avec la Région Pays de la Loire ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la bonne exécution des actions de la Communauté de communes inscrites à la candidature TEN et au Contrat Nature 2050 du Pays du Mans avec la Région Pays de la Loire.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **15- DM1 – Budget général.**

Point ajourné.

#### **16 - Décisions prises par le bureau communautaire dans le cadre de ses délégations.**

Sans objet.

#### **17 - Décisions du Président prises par délégation du Conseil communautaire.**

CNFPT - Avenant n°2 à la convention de mission n°483 de Monsieur MIRAKOFF (prolongation du 09/09/2020 au 08/10/2020).

**Location** – Conclusion d'un contrat de location pour un logement de type T4 sis au 2 allée des lilas à Thorigné-sur-Dué pour un montant mensuel de 365,46€ et une durée de 3 ans reconductible.

#### **18 - Questions diverses.**

**Pays Sarthois** – Election de M. Pierre CRUCHET en tant que Président. Annonce d'un projet de réunion le 26/10 à 18h30.

**Pays du Mans et Pole Métropolitain** – Compte rendu oral des réunions.

Le Président,  
André Pigné

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces délibérations, informe que ces délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

				<i>Pouvoir donné à MONGELLA Arnaud 20/09/2020</i>
PIGNÉ André	ASSE-ROTTIER Jocelyne	BOUCHÉ Jean-Marie	DELOUBES Anne-Marie	FROGER André
GUILMAIN Nathalie	MONGELLA Arnaud	PIERRE Allison	GOUPIL Laurent	AUGEREAU Nicolas
ROGER Dominique	HUBERT Jean-Paul	PLANCHON Anne-France	BOUZEAU Brigitte	GODEFROY Vincent
	<i>Pouvoir donné à TRIFAUT Anthony 24/09/2020</i>	<i>Pouvoir donné à BOUCHÉ Jean-Marie 21/09/2020</i>		
DROUET Dominique	MACÉ Mélanie	PLECIS Philippe	RODAIS Olivier	TRIFAUT Anthony
<i>Pouvoir donné à LEDRU Stéphane 24/09/2020</i>				<i>Pouvoir donné à PRÉ Michel 22/09/2020</i>
OZAN Claudine	FLOQUET Franck	DE GALARD Gilles	PRÉ Michel	LEVASSEUR Christelle
BARRAIS Vincent	CHATEAU Françoise	CHRISTIANY Damien	SURUT Jackie	BUNEL Pierrette
FROGER Michel	COURTABESSIS Alain	LATIMIER Martial	LEMEUNIER Isabelle	MIGNOT Claude
<i>Excusé</i>				
PENNETIER Stéphane	DUGAST Claudia	TERTRE Charly	LEDRU Stéphane	DUTERTRE Alain
CHAILLOUX Nathalie	LECOMTE Jean-Claude	MATHÉ Céline	ROYER Jean-Michel	BUJIN Chantal
LAUDE Jean-Yves	PINTO Christophe			